

N° 48624-2021/23-ACTS/DDET

Date du: 13 juillet 2023

Rapport de présentation

<u>OBJET</u>: Délibération approuvant la cession de parts sociales, la modification des statuts de la société locale "Agence d'attractivité SUD TOURISME" et autorisant la présidente à les signer

PJ: un projet de délibération

La SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » a été créée afin de promouvoir et d'améliorer la commercialisation de l'offre touristique de la province Sud. Les élus de l'assemblée de la province Sud ont approuvé en séance du 22 juillet 2021 les statuts de cette société publique locale.

La SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » souhaite modifier ses statuts afin de permettre l'entrée au sein de son conseil d'administration du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud ». Il est ainsi proposé d'augmenter le nombre d'administrateurs qui passerait de 15 à 16.

Le projet de convention a donc pour objet la validation de l'entrée au capital du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud » par la cession de treize parts sociales détenues par la province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.